

Tableau 3  
Exécution du jugement lorsque le défendeur est introuvable

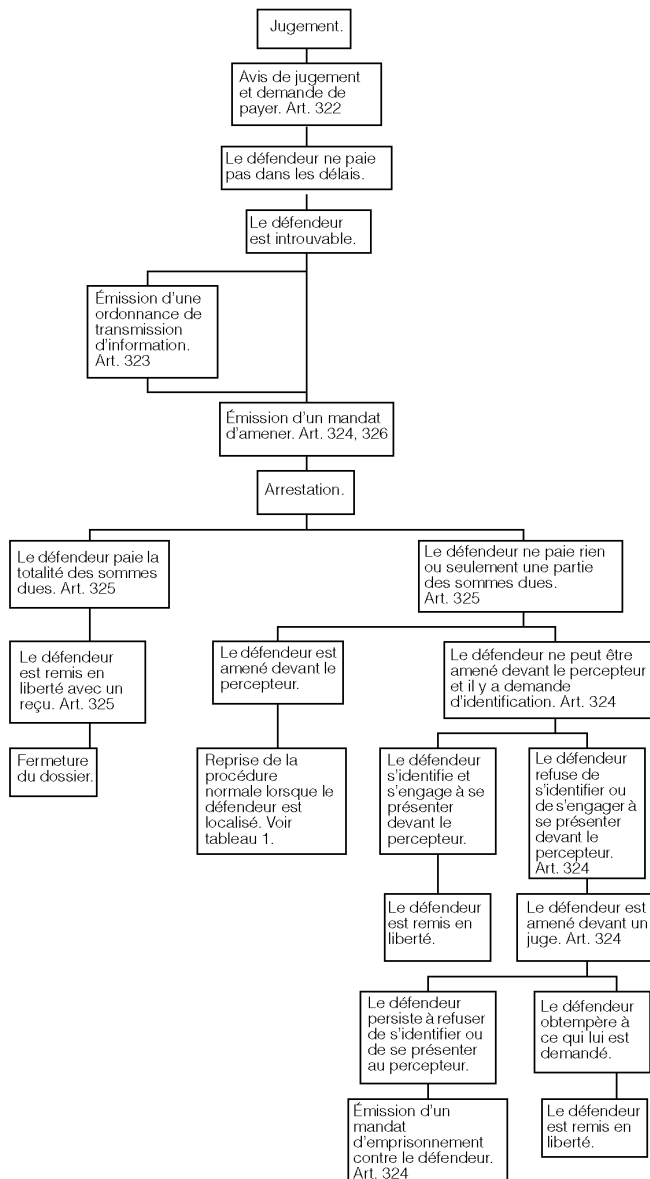
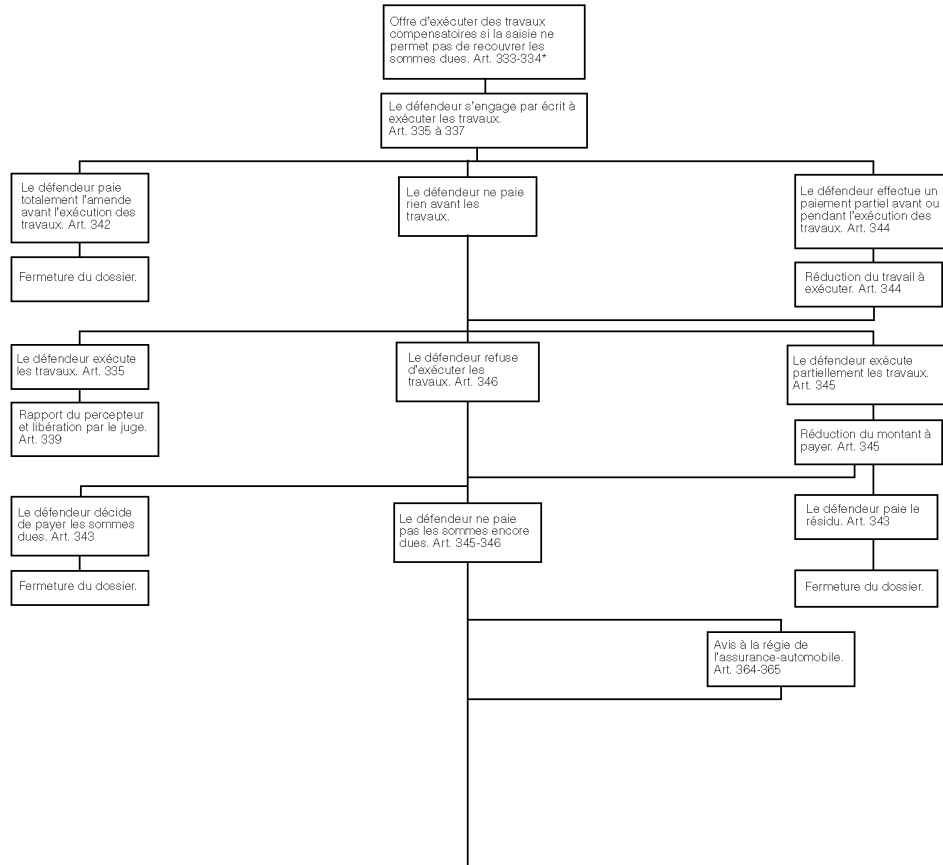
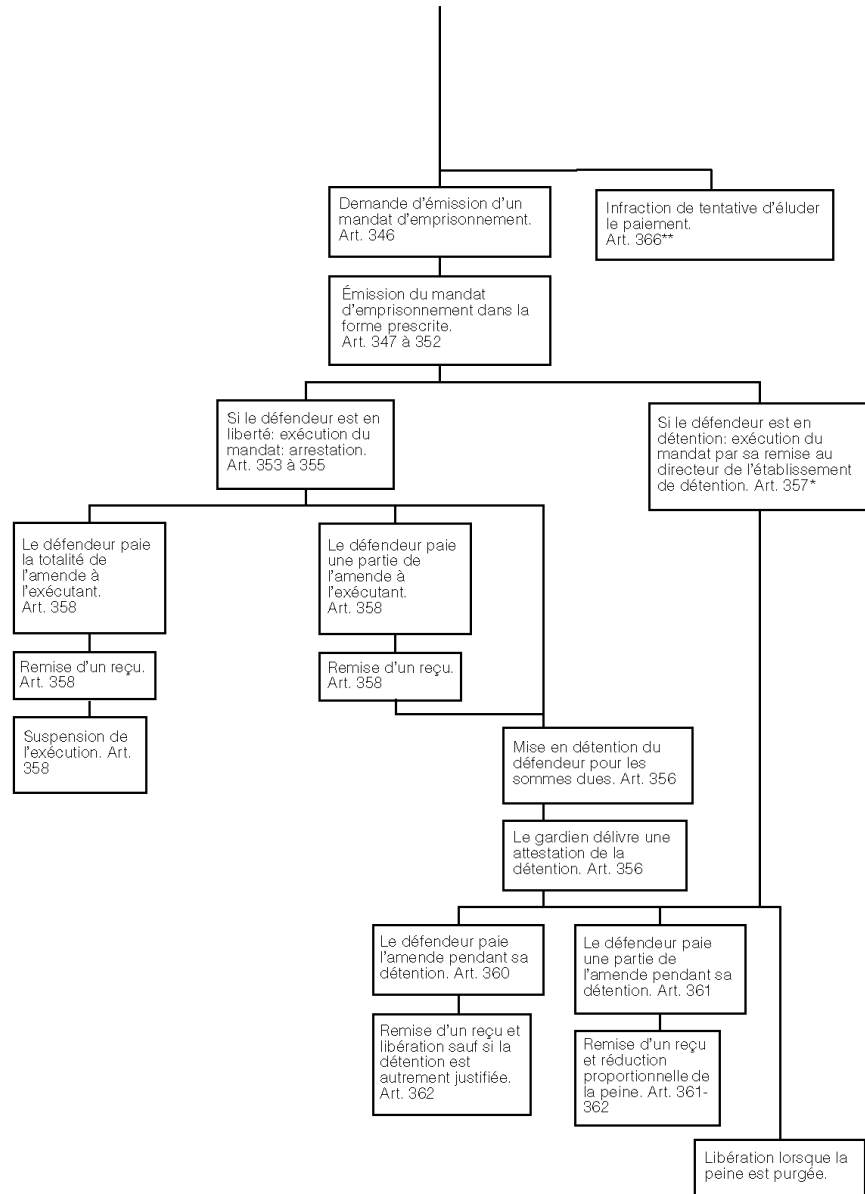


Tableau 4  
Exécution des jugements au moyen de travaux compensatoires





\* Procédure spéciale pour les mineurs.

\*\* Pour les infractions relatives à la circulation automobile et au stationnement.

En vertu de l'article 51 du Code, un témoin peut être condamné à payer les frais résultant de son défaut de se présenter au tribunal ou du fait qu'il se soustrait à la signification de l'assignation. Les frais sont alors recouvrés de la même manière que les sommes dues par le défendeur.

#### A. La nature et la validité constitutionnelle du régime d'exécution des jugements

Le mécanisme d'exécution des jugements instauré par le Code vise avant tout la perception de l'amende plutôt que l'incarcération brutale et sommaire du défendeur en défaut de paiement comme l'illustre l'article 315 qui traite du recouvrement des sommes dues. Le juge qui déclare une personne coupable ne peut la condamner à l'emprisonne-